

*"Directive Retour : l'Union Européenne S'orienté Vers une Adoption Imminente"*



L'hémicycle du Parlement européen, Crédits : Parlement européen.

## **Conférence de presse : le point sur les dernières avancées de la Commission avant la plénière**

Dans une conférence de presse organisée par la Commission, les sujets chauds concernant la gestion des retours et l'évolution de la législation sur l'intelligence artificielle (IA) au sein de l'Union européenne ont été minutieusement questionnés.

Le porte-parole de la Commission a ouvert la conférence en soulignant l'importance d'accroître l'efficacité des retours, tout en reconnaissant la nécessité d'une coopération étroite avec les pays d'origine. Les récents trilogues, malgré les divergences d'opinions, suscitent de l'optimisme quant à l'adoption de la directive par le Parlement explique la présidente de la Commission, Ursula Van der Leyen.

Face à la contestation du front commun, qui a interrompu la conférence, et suite à une question sur ce sujet, la Commission a regretté les perturbations tout en se montrant prête au dialogue en donnant la possibilité aux ONG composant le front d'exprimer leurs points de vue aux différents commissaires. Quant aux critiques sur le caractère sécuritaire du texte, la commission a justifié cette position en expliquant vouloir défendre « *un équilibre délicat entre sécurité et droits des migrants* ».

Le débat sur l'IA a mis en lumière la complexité du sujet. Thierry Breton a abordé la question du seuil de risque, précisant qu'un comité d'experts, incluant des acteurs privés, serait chargé de le déterminer. La Commission, a rappelé l'objectif de l'Union visant à faire de l'UE un leader en matière de technologie tout en respectant les droits humains.

Concernant l'article 11 portant notamment sur les aides financières pour les pays d'origine et son aspect non contraignant, la Commission a justifié ce choix en rappelant que les Etats

membres sont souverains, et que ce texte doit les encourager à saisir les mesures contenues dans l'article.

L'amendement sur les réfugiés climatiques a suscité des réserves en raison de difficultés à définir ce terme et a donc été écarté par la Commission malgré la volonté du Parlement d'inclure un amendement sur ce sujet.

Ursula von der Leyen, a conclu en soulignant l'unicité du texte faisant de l'UE un pionnier dans la légifération portant sur l'IA, et affirmant que « *des compromis ont été trouvés sans compromettre l'intégrité du projet* ».

### **La Plénière de l'UE penche à droite : une Adoption imminente de la Directive Retour**

La plénière du Parlement européen a été marquée par la volonté de trouver une solution à la crise migratoire, qualifiée « d'enjeu central » pour l'Union européenne. Cependant, malgré les appels à l'unité, les différents amendements ont été âprement négociés. Le Président du Parlement a insisté sur la nécessité de transcender les désaccords, soulignant l'ampleur de la crise migratoire, illustrée par les nombreux naufrages à Lampedusa. La Présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, a rappelé l'importance pour chaque député d'agir en vue de la réalisation d'une Europe unie. « *Nous devons mettre de côté nos désaccords, aujourd'hui, nous devons, nous allons, trouver un accord* ».

Chaque groupe parlementaire a exposé ses objectifs, soulignant les tensions politiques. Les débats ont oscillé entre la nécessité de renforcer la sécurité, la solidarité contraignante, et les critiques de l'extrême droite accusant certains partis de trahison face à l'ampleur de la crise migratoire.

Dans une plénière marquée par des débats houleux, le Parlement européen a pris des décisions importantes sur la directive retour. Voici le détail des articles et amendements adoptés que nous avons retenus :

**Article 3** - "Personnes Vulnérables" : La proposition visant à définir les "personnes vulnérables", englobant les femmes enceintes, les mineurs isolés et les minorités telles que les LGBTQIA+, a suscité un vif débat. L'opposition, menée par le député Bernard Guetta, a expliqué que cet amendement donnerait, aisément, la possibilité d'être définis comme personne vulnérable à de nombreux individus. Avec 15 voix, l'amendement a été rejeté, soulignant la préoccupation du Parlement et de son service juridique quant à la définition précise des catégories vulnérables.

**Article 23**, paragraphe 3 bis - Principes de Solidarité en Situation d'Urgence : ce dernier établit des principes de solidarité contraignants en cas de situations d'urgence. Avec 35 voix sur 48, le Parlement a exprimé clairement sa volonté de garantir une solidarité européenne aux États membres de premier accueil. Si ces pays, comme l'Italie sont les premiers concernés par les flux migratoire, notamment avec l'exemple de Lampedusa, cette problématique n'est pas nationale mais européenne. Cet amendement marque une étape importante vers une approche coordonnée et solidaire de l'Union européenne.

**Article 26** - Utilisation des Données Biométriques : Les amendements à l'article 26, paragraphe 1, concernant l'utilisation des données biométriques, ont été adoptés avec 22 voix. Cette décision renforce les mesures d'identification et témoigne du poids des nouvelles technologies comme étant un outil indispensable devant permettre de répondre à l'enjeu migratoire.

**Article 27**, paragraphe 2 - Utilisation Généralisée de l'IA aux Frontières : L'article 27, paragraphe 2, sur l'utilisation généralisée de l'intelligence artificielle aux frontières de l'Union européenne, a été adopté. Dans la même veine que l'article 26, l'objectif est d'atteindre une fiabilité maximale grâce à l'IA. Cette décision souligne l'engagement du Parlement à moderniser les procédures frontalières pour renforcer la sécurité aux frontières et témoigne de la volonté de l'Union d'être à la pointe dans le secteur technologique.

L'article 6 sur les risques de fuite a également été adopté, comme l'article 8 qui évoque la lutte contre les réseaux de passeur. L'article 11 (aide financière pour les pays d'origine), l'article 16 bis (sur l'équipement des gardes de cote) et l'article 36 ont également été adopté par le parlement. Tout comme l'amendement concernant l'article 21 à l'attention des personnes vulnérables.

Malgré l'adoption de la plupart des amendements et des articles, les débats ont été houleux, les différentes coalitions huant les prises de parole et de position de leurs adversaires idéologiques. Finalement, c'est la coalition de gauche qui a vu ses amendements refusés face aux partis de droite dans la modulation de la directive retour. Prochaine échéance : la séance plénière du Conseil le mardi 13 décembre. Selon une source proche du Président du Conseil, il est indiqué que cette séance suivra la même tendance que celle du Parlement, avec une perspective optimiste quant à l'adoption imminente de la directive retour.

***CORRIERE DELLA SERA***